

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

VILLAGE DE LA PATINOIRE - Festivités de Noël 2018



Indissociable de la patinoire éphémère installée chaque année sous la Grenette, le Village peut accueillir une dizaine d'exposants.

Afin de compléter l'offre et d'étendre le Village, la Ville de Sallanches lance un appel à candidature :

Vous êtes commerçants, artisans, créateurs, producteurs et vous souhaitez participer à l'édition 2018-2019 des Festivités de Noël à Sallanches ?

Vous pouvez dès à présent retourner ce formulaire de candidature, préalablement rempli et accompagné des pièces demandées.

LE VILLAGE DE LA PATINOIRE de Sallanches

- Lieu : place Grenette - Sallanches (74)
- Durée : 4 semaines
Du samedi 8 déc. 2018 au dimanche 6 janv. 2019
- Horaires obligatoires de présence de l'exposant :
Lundi au jeudi - de 15h à 19h / Vendredi - de 15h à 20h /
Samedi et dimanche - de 10h à 20h
- Type de location : location emplacement vide OU location d'un chalet (3m. x 2 m.)
- Tarif unique pour 4 semaines : **400 € TTC** (+ caution : 400€)

■ À RETOURNER :

AVANT LE VENDREDI 5 OCTOBRE 2018

A la MAIRIE DE SALLANCHES - Service Communication et Événementiel

Par courrier : 30, quai de l'Hôtel de Ville - BP 117 - 74700 Sallanches

Et / Ou par e-mail : communication@sallanches.fr

■ PIÈCES À FOURNIR (obligatoire)

- Carte de commerçant non sédentaire / Livret de circulation / Attestation de la carte (employés)
- Extrait du registre du commerce et des sociétés (Kbis) / Attestation de Mutuelle Sociale Agricole
- Numéro légal du répertoire préfectoral
- Attestation d'assurance « responsabilité civile professionnelle » en cours de validité
- Dernière attestation RSI

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS RECEVABLES

La Ville de Sallanches est seul juge de l'acceptation ou non d'un candidat. En aucun cas il n'est tenu de donner les motifs de sa décision. Le rejet d'une demande ne donne lieu à aucune indemnité à quelque titre que ce soit. Une participation précédente ne garantit pas l'acceptation de la candidature. De même, l'acceptation n'apporte aucun droit préférentiel dont le titulaire pourrait se prévaloir l'année suivante. La participation à de précédentes éditions ne crée en faveur de l'exposant aucun droit de non concurrence.

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Après la date limite de réception des candidatures (soit **le 5 octobre 2018**) et après l'étude des dossiers, la Ville de Sallanches confirmera la participation, ou non, du candidat, par mail ou par courrier postal.

L'inscription ne sera définitive qu'à partir du moment où le candidat aura renvoyé la Convention d'occupation signée (en deux exemplaires) accompagnée des chèques de location et de caution.

A NOTER : En cas de désistement du candidat après signature et retour de la Convention, le chèque de location sera encaissé et non remboursable (sauf cas de force majeure justifié).

LES EMPLACEMENTS

Les emplacements et chalets seront répartis sur la place de la Grenette. L'organisateur est seul décideur de l'emplacement attribué à l'exposant.

LEGISLATION ET REGLEMENTATION

Tout exposant sera tenu de se conformer aux lois et décrets en vigueur, concernant le commerce et toute réglementation particulière, concernant les produits mis en vente (alcool, denrées périssables, matériels électriques, jouets, cuirs et textiles, etc.). Il lui appartient de faire, auprès des différentes administrations, les déclarations auxquelles il serait tenu (douanes, vente d'alcool...).

L'exposant s'engage à respecter les démarches concernant notamment la déclaration des salariés, la réglementation en vigueur concernant l'hygiène alimentaire et la sécurité et à assumer l'entière responsabilité de ses ventes.

La Ville de Sallanches ne répondra pas des accidents ou des dommages qui pourraient survenir pour une cause quelconque aux personnes ou aux biens.

Les chalets loués aux exposants sont assurés au titre des dommages aux biens.

L'exposant est tenu de souscrire à ses propres frais, toutes assurances couvrant les risques que lui-même, son personnel, son matériel encourent ou font courir à des tiers.

L'organisateur est réputé dégage de toute responsabilité à cet égard, notamment au sujet de pertes ou dommages qui pourraient être occasionnés aux produits et matériels exposés pour une cause quelconque et ne répond pas non plus des vols commis durant la manifestation.

Une attestation d'assurance de l'exposant sera à joindre à la candidature pour la couverture des risques.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE FICHE DE RENSEIGNEMENTS

■ Coordonnées de l'exposant

Société :
 Nom / Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél : Fax :
 Portable : E-mail :
 Site internet :

■ Renseignements sur la Société

Raison Sociale :
 Secteur d'activité :
 N° SIRET : Code activité NAF : N° TVA :
 NOM du responsable :

CANDIDATURE / VILLAGE DE LA PATINOIRE 2018-2019

TYPE DE LOCATION SOUHAITEE	TYPE DE PRODUITS PROPOSES
<input type="checkbox"/> Un chalet en bois (<u>mis à disposition par la Ville de Sallanches</u>) mesurant à l'intérieur 3 x 2 mètres, équipé électriquement pour la durée du Village de la patinoire <input type="checkbox"/> Un emplacement vide sur le Village de la Patinoire (possibilité de branchement électrique) aux fins d'y installer un chalet mesurant : x ... mètres	<input type="checkbox"/> Alimentation / Restauration <input type="checkbox"/> Artisanat <input type="checkbox"/> Prêt à porter <input type="checkbox"/> Autres. Précisez : Exemple de produits proposés* : <i>* Une liste exhaustive et détaillée vous sera demandée dans la Convention</i>

Fait à, le / / 2018

Signature du responsable et cachet de la société